



FORMULAIRE D'INSCRIPTION JUNIOR A LA BORDEE DE TRIBORD

(Concerne uniquement les juniors jusqu'à 20 ans compris)

Nom:	Prénom:
Rue et numéro:	
NPA et localité:	
Email:	
Téléphone:	Mobile:
Date de naissance :	

COURS + LOCATION	LES COURS		
	Opti avancé	Opti régaté	Laser régaté
Opti école	<input type="checkbox"/> CHF 220.-	<input type="checkbox"/> CHF 320.-	<input type="checkbox"/> CHF 320.-
	<i>Je désire m'inscrire au cours (mettre une croix)</i>		
Cours y compris location bateau	LES LOCATIONS		
	Opti avancé	Opti régaté	Laser régaté
<input type="checkbox"/> CHF 300.-	<input type="checkbox"/> CHF 150.-	<input type="checkbox"/> CHF 250.-	<input type="checkbox"/> CHF 300.-
	<i>Je désire louer (mettre une croix)</i>		
Utilise bateau privé	<input type="checkbox"/> CHF50.- entreposage de l'Optimist et utilisation du local de rangement	<input type="checkbox"/> CHF50.- entreposage de l'Optimist et utilisation du local de rangement	

Conditions d'inscription :

- En s'inscrivant au cours, l'adhésion automatique en tant que membre de la BT est à prendre en compte
 - o Pour les juniors jusqu'à 15 pour 50 CHF,
 - o Pour les juniors entre 16 et 17 ans pour 70 CHF
 - o Pour les juniors à partir de 18 ans pour 130 CHF
- Le participant doit savoir nager
- Tout problème médical pouvant avoir une incidence sur la sécurité du participant doit être annoncé aux moniteurs avant chaque cours
- Les parents du participant s'engagent à contribuer à la bonne marche du club en apportant leur aide lors d'événements tels que la fête du vin et la régaté C3L (championnat des 3 lacs)
- Le participant doit être équipé d'un habillement adapté et d'un gilet de sauvetage.
- Pour les locations, le bateau est attribué provisoirement, jusqu'au paiement total du montant facturé dans le délai prescrit. A défaut, le bateau est retiré.

L'inscription de chaque participant doit comprendre les documents suivants

- ➔ Ce formulaire rempli et signé.
- ➔ Le formulaire « conditions des cours de voile BT » (page suivante) rempli et signé.
- ➔ **Une attestation d'assurance RC privée couvrant les risques de navigation, en mentionnant spécialement la date de validité.**

Si le participant est pris en photo lors des cours ou des régates, à terre ou sur l'eau (mettre une croix):

- J'autorise la publication de sa photo dans la Météo, la newsletter ou sur le site Internet
- Je n'autorise pas la publication de sa photo dans la Météo, la newsletter ou sur le site Internet

Signature du participant:

Date et signature du représentant-e legal-e:

CONDITIONS DES COURS DE VOILE DE LA BORDEE DE TRIBORD (BT)

Les cours de la BT

La BT dispense des cours de voile dans le cadre de ses activités. Elle entend par là entretenir et développer le goût de la voile sur les lacs jurassiens. Les cours proposés par la BT sont les suivants :

- découverte de la voile sur dériveurs
- cours de saison sur dériveurs

Objectifs des cours

Par ses cours, la BT entend donner la possibilité à des jeunes filles et jeunes garçons âgés de 7 à 20 ans, selon leur niveau, de :

- s'initier à la voile
- apprendre à naviguer
- perfectionner ses connaissances
- s'entraîner régulièrement et participer aux régates

Le-la participant-e aux cours

En participant aux cours BT, le-la perneur-euse de cours s'engage à respecter scrupuleusement les directives des moniteurs, à respecter ses camarades, ainsi que le matériel mis à disposition. Toute particularité ou problème médical du participant-e aux cours, susceptible d'avoir une influence sur son comportement ou sa sécurité doit être annoncé aux moniteurs (espace ci-dessous).

Sécurité

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les cours. Le-la participant-e aux cours doit impérativement savoir nager et être à l'aise dans l'eau. Les représentants légaux de ces derniers-ères sont responsables de juger si son enfant aux cours remplit ces critères.

Matériel

Le matériel mis à disposition par la BT doit être préparé, utilisé, rangé et entretenu conformément aux directives données par les moniteurs. La mise à disposition de matériel ne donne droit à aucune utilisation en dehors des cours. L'utilisation du matériel mis à disposition ne peut se faire qu'avec l'accord d'un moniteur et sous sa surveillance. La réservation d'un bateau (exclusivement pour les participants au « cours de saisons ») donne uniquement droit à l'utilisation du bateau pendant les cours et sous la surveillance des moniteurs. Toute autre utilisation est formellement interdite. Font exception à cette règle uniquement les lasers mis à disposition pour la saison, d'après un accord particulier avec le BT. Il est interdit d'emprunter du matériel attribué à un autre bateau sans la permission de la commission sportive. La BT se réserve le droit de demander au-la participant-e (ou son représentant légal) tout ou une partie des frais de réparation ou remplacement.

Mise à l'eau des bateaux

Les bateaux ne peuvent être mis à l'eau que sur indication

d'un moniteur. Le-la participant-e qui arrive en retard au cours n'est pas autorisé-e à mettre un bateau à l'eau sans la présence d'un moniteur chargé du cours. Aucun-e participant-e n'est autorisé-e – en cas de force majeure excepté – à quitter le plan d'eau ni à s'éloigner du groupe sans y avoir été autorisé par un moniteur.

Responsabilité

Le-la participant-e, respectivement son représentant légal est responsable des dommages dus à une faute grave de la part de l'apprenant ou causé intentionnellement. Tout dommage constaté par l'apprenant doit être annoncé aux moniteurs.

Rétribution

Les cours proposés par la BT sont payants. Le prix de chaque cours est défini à l'occasion de l'inscription du-de la participant-e et figure sur le tarif officiel de l'année en cours. Le montant est dû à titre forfaitaire. Les participants-es qui – en cours de saison – renoncent à participer aux cours ou en sont exclus ne peuvent faire valoir aucune prétention à l'encontre de la BT. L'inscription se fait à titre définitif. Le moniteur responsable du cours se réserve toutefois le droit d'admettre un participant à titre d'essai. Aucune rétribution ne pourra être demandée par la BT, dans le cas où, celui-ci se verrait refuser le droit de participer aux cours de façon définitive.

Participation aux cours

Le-la participant-e aux cours est en principe tenu-e de participer à chaque cours. En cas d'absence, le-la participant-e est prié-e de s'excuser auprès du moniteur responsable.

Exclusion

En cas d'absences ou de mauvaise conduite répétées, la BT se réserve le droit – après avertissement – d'exclure le-la participant-e du cours.

Assurances

Les participants-es aux cours doivent être assurés eux-mêmes aussi bien en ce qui concerne les accidents que la responsabilité civile.

For

Pour tous les litiges résultats de la relation entre la BT et le-la participant-e aux cours, respectivement son-sa représentant— légal-e, le for est au siège de la BT.

Le-la participant-e aux cours présente la-les particularité-s médicale-s suivante-s :

Le-la participant-e aux cours ou/et son-sa représentat-e légal-e reconnaît avoir pris connaissance des conditions des cours BT et en accepte le contenu :

Signature du participant:

Date et signature du représentant-e légal-e: